

Ambiance 4100

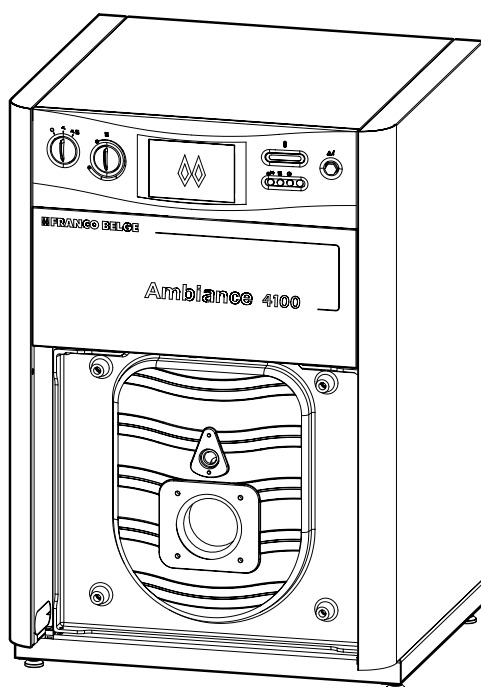
Chaudière raccordée à un conduit d'évacuation,
à équiper d'un brûleur indépendant,
utilisant le fioul domestique ou le gaz.

Ambiance 4125

réf. 026 473

Ambiance 4135

réf. 026 474



Présentation du matériel

Instructions pour l'installateur

Instructions pour l'utilisateur

Pièces détachées

Certificat de garantie



Cet appareil est conforme :

- à la directive gaz 90/396/CEE et à la directive rendement 92/42/CEE selon les normes EN 303-1 et EN 303-2,
- à la directive basse tension 73/23/CEE selon la norme EN 60335-1,
- à la directive compatibilité électromagnétique 89/336/CEE.

Document n° 1140-4-bis ~ 15/09/2006

FR



Notice de référence

destinée au professionnel

et à l'utilisateur

à conserver par l'utilisateur
pour consultation ultérieure.



Franco Belge

Société Industrielle de Chaudières

BP 64 - 59660 MERVILLE - FRANCE

Téléphone : 03.28.50.21.00

Fax : 03.28.50.21.97

RC Hazebrouck

Siren 440 555 886

Matériel sujet à modifications sans préavis

Document non contractuel.

FRANCO BELGE vous félicite de votre choix.
 Certifiée ISO 9001, FRANCO BELGE garantie la qualité de ses appareils
 et s'engage à satisfaire les besoins de ses clients.
 Fort de son savoir-faire de plus de 80 ans,
 FRANCO BELGE utilise les technologies les plus avancées dans la conception
 et la fabrication de l'ensemble de sa gamme d'appareils de chauffage.
 Ce document vous aidera à installer et utiliser votre appareil,
 au mieux de ses performances, pour votre confort et votre sécurité.

SOMMAIRE

Présentation du matériel	p. 3
Colisage	p. 3
Matériel en option	p. 3
Caractéristiques générales	p. 3
Principe de fonctionnement	p. 5
Descriptif de l'appareil	p. 6
Instructions pour l'installateur	p. 7
Conditions réglementaires d'installation et d'entretien	p. 7
Local d'implantation	p. 7
Conduit d'évacuation	p. 7
Conduit de raccordement	p. 8
Raccordements hydrauliques	p. 8
Montage du brûleur	p. 9
Raccordement de l'alimentation en combustible	p. 9
Raccordements électriques	p. 9
Vérifications et mise en service	p. 12
Mise au point du brûleur	p. 12
Entretien de l'installation	p. 12
Entretien de l'échangeur thermique	p. 12
Entretien du brûleur	p. 12
Entretien de la cheminée	p. 13
Entretien des appareils de sécurité	p. 13
Certificat de conformité	p. 13
Instructions pour l'utilisateur	p. 14
Première mise en service	p. 14
Mise en route de la chaudière	p. 14
Conduite de l'installation	p. 15
Sécurité chaudière	p. 15
Sécurité brûleur	p. 15
Arrêt de la chaudière et du brûleur	p. 15
Vidange de la chaudière	p. 16
Contrôles réguliers	p. 16
Entretien	p. 16
Pièces détachées	p. 17

1 Présentation du matériel

1.1 Colisage

- 1 colis : **Chaudière habillée avec appareillage électrique**

1.2 Matériel en option

- Kit de raccordement hydraulique **kit E55**
- Régulation par thermostat sur vanne **TEX 33** (avec Kit E55)
- Régulation sanitaire **RS 3100**

- Régulation 1 circuit **RAX 531**
- Régulation 2 circuits **RAX 532**
- Kit vanne 2^{ème} circuit **532 V2** (avec RAX 532)
- Brûleur fioul **Stella 3040 R, Stella 3050, Stella 4134, Stella 4134 R, Stella 4145**
- Brûleur gaz **Calypso 40 N**
- Capot insonorisé

1.3 Caractéristiques générales

Modèle	Ambiance 4125	Ambiance 4135
Code :	026473	026474
Référence :	9712511C	9713511C
Classe selon RT 2000	Référence	Référence
Performances		
Plage de Puissance	kW 22 à 25	29 à 33
Débit calorifique nominal	kW 28,1	36,7
Corps de chauffe		
Contenance en eau	litre 103	112
Pression maximum d'utilisation	bar 3	3
Température d'eau max. départ chauffage	°C 90	90
Température d'eau mini départ chauffage	°C 35	35
Chambre de combustion		
Diamètre minimal	mm 270	270
Longueur	mm 400	400
Volume	dm ³ 22,9	22,9
Température des fumées	°C 190	190
Débit massique des fumées	kg/h 44,4	58,2
Volume côté fumées	dm ³ 31,1	35,4
Pression foyer	Pa 16	16
Nombre de turbulateurs dans l'échangeur	7	11
Divers		
Dépression optimum de la cheminée	Pa 15	15
Tension d'alimentation	V - (Hz) 230-50	230-50
Poids		
Chaudière	kg 105	116
Brûleur (option)	kg 15	15
Kit hydraulique (option)	kg 15	15
Capot (option)	kg 6	6
Puissance absorbée	W <25	<25
Brûleur fioul préconisé*	Stella 3040 R	Stella 3040 R
.	Stella 3050	Stella 3050
.	Stella 3134	Stella 3145
.	Stella 3134 R	
Brûleur gaz préconisé*	Calypso 40 N	Calypso 40 N

* Remarque : En cas d'utilisation d'un brûleur autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus et en cas de doute sur sa compatibilité avec la chaudière, vérifier celle-ci auprès de nos services techniques.

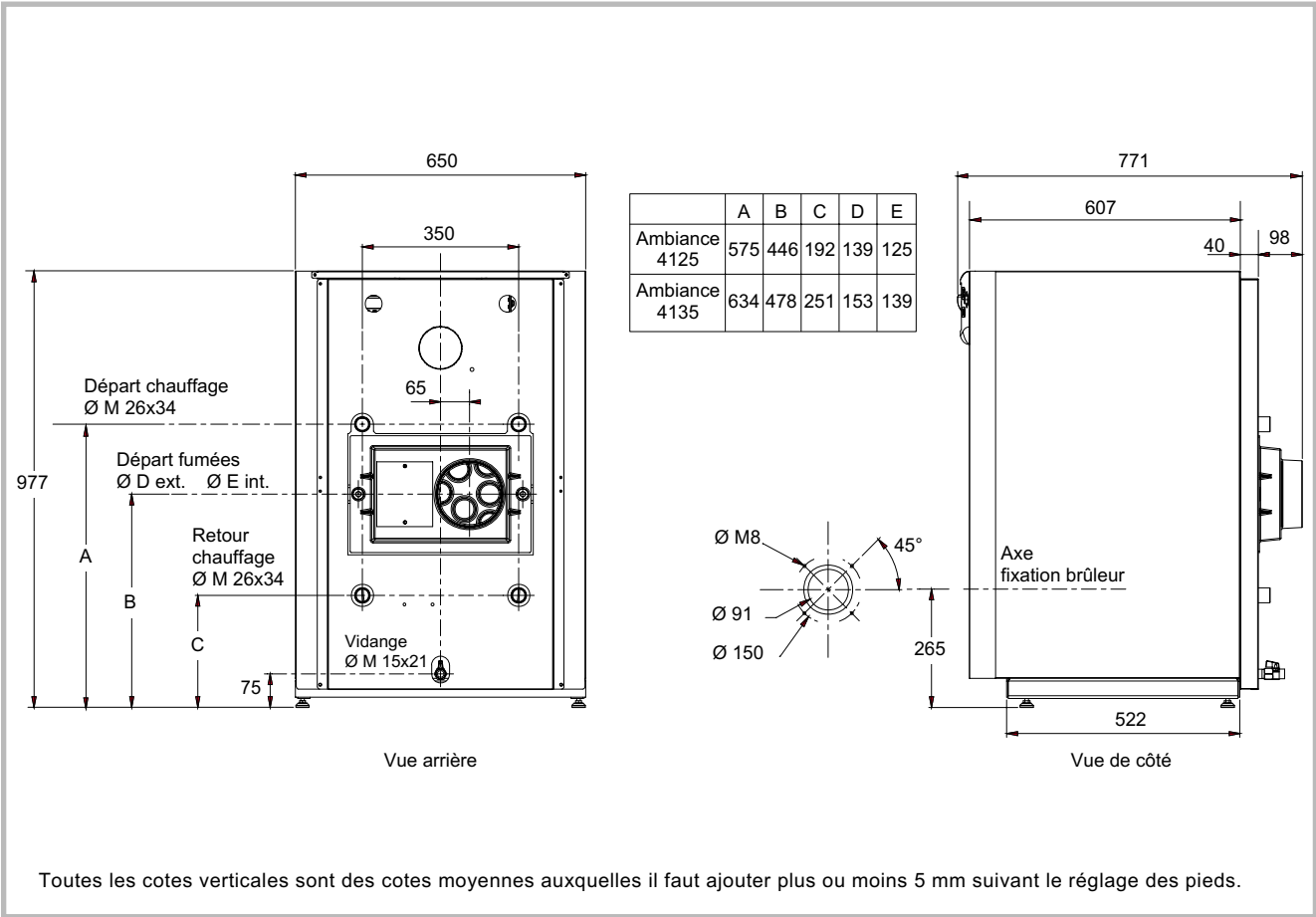


Figure 1 - Dimensions en mm (sans option)

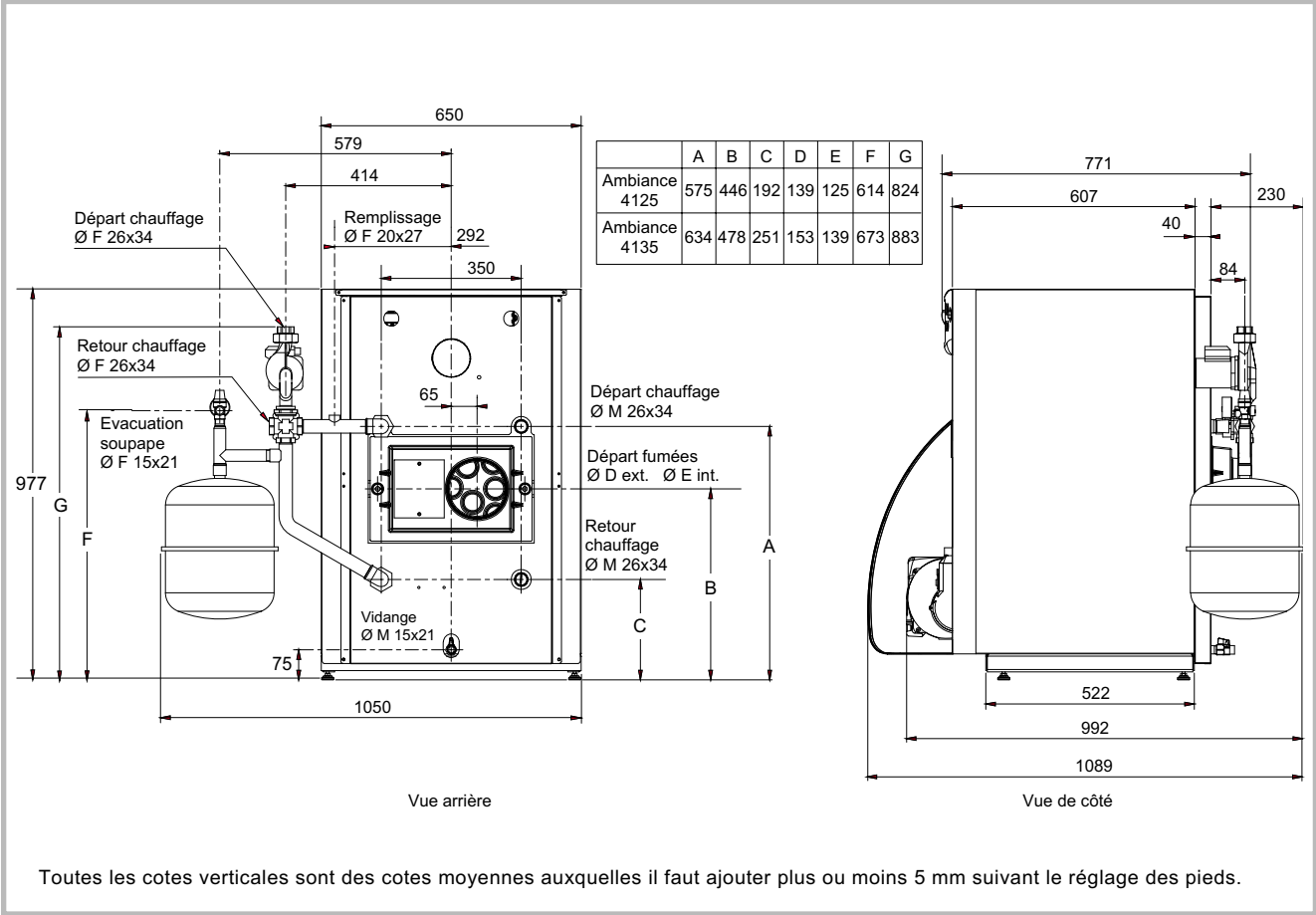


Figure 2 - Dimensions en mm (avec matériel optionnel)

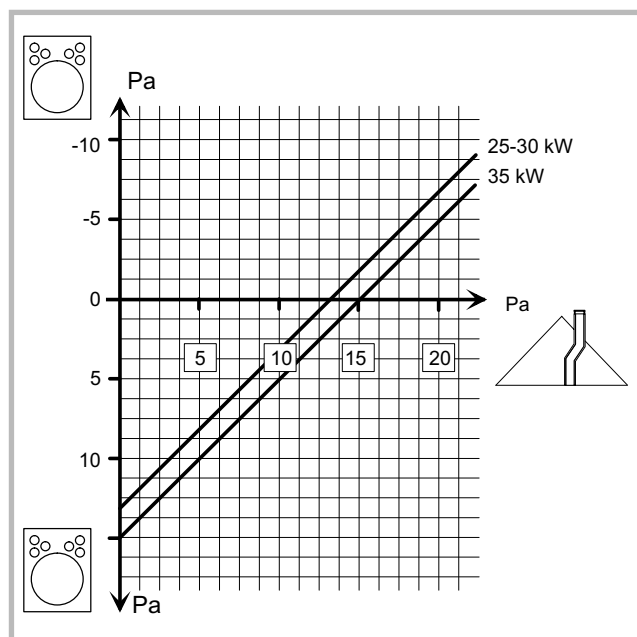


Figure 3- Pertes de charge du circuit de combustion

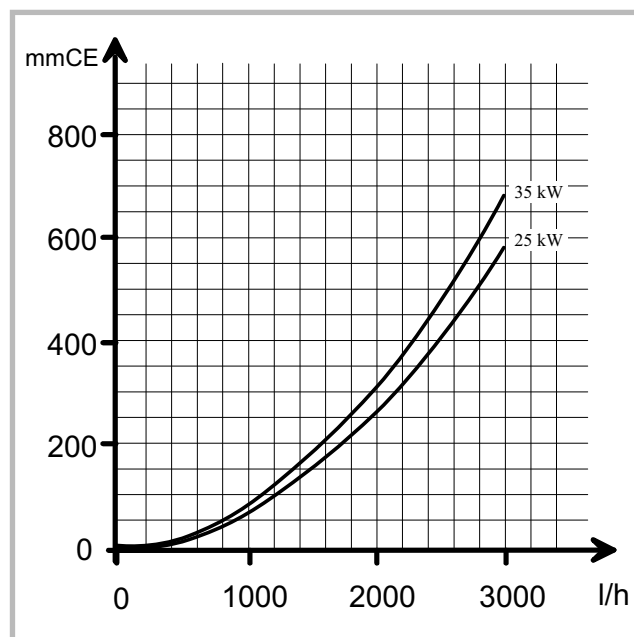


Figure 4 - Pertes de charge du circuit hydraulique

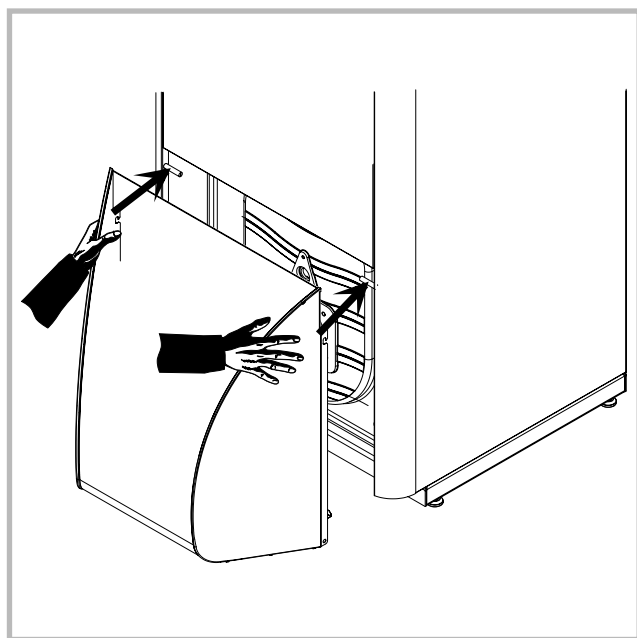


Figure 5 - Capot insonorisé (option)

1.4 Principe de fonctionnement

Sécurité chaudière

Le thermostat de sécurité calibré à 110 °C limite la température du circuit primaire.

En position "radiateur et robinet" (en hiver)

Le brûleur fonctionne en tout ou rien sur demande du thermostat de chaudière (plage 35-90°C) ou du thermostat d'ambiance éventuel.

Circuit 1 : Suivant son raccordement, le thermostat d'ambiance 1 éventuel agit, soit sur le circulateur chauffage 1, soit sur le brûleur.

Circuit 2 : Le thermostat d'ambiance 2 éventuel agit sur le circulateur chauffage 2.

Lorsqu'il y a une demande de chauffage, le thermostat "mini" met le circulateur hors service jusqu'à ce que la température du corps de chauffe atteigne la consigne du thermostat (40 °C).

En position "robinet" (en été)

Le brûleur ne fonctionne que sur demande de la régulation sanitaire du ballon (RS 3100).

1.5 Descriptif de l'appareil

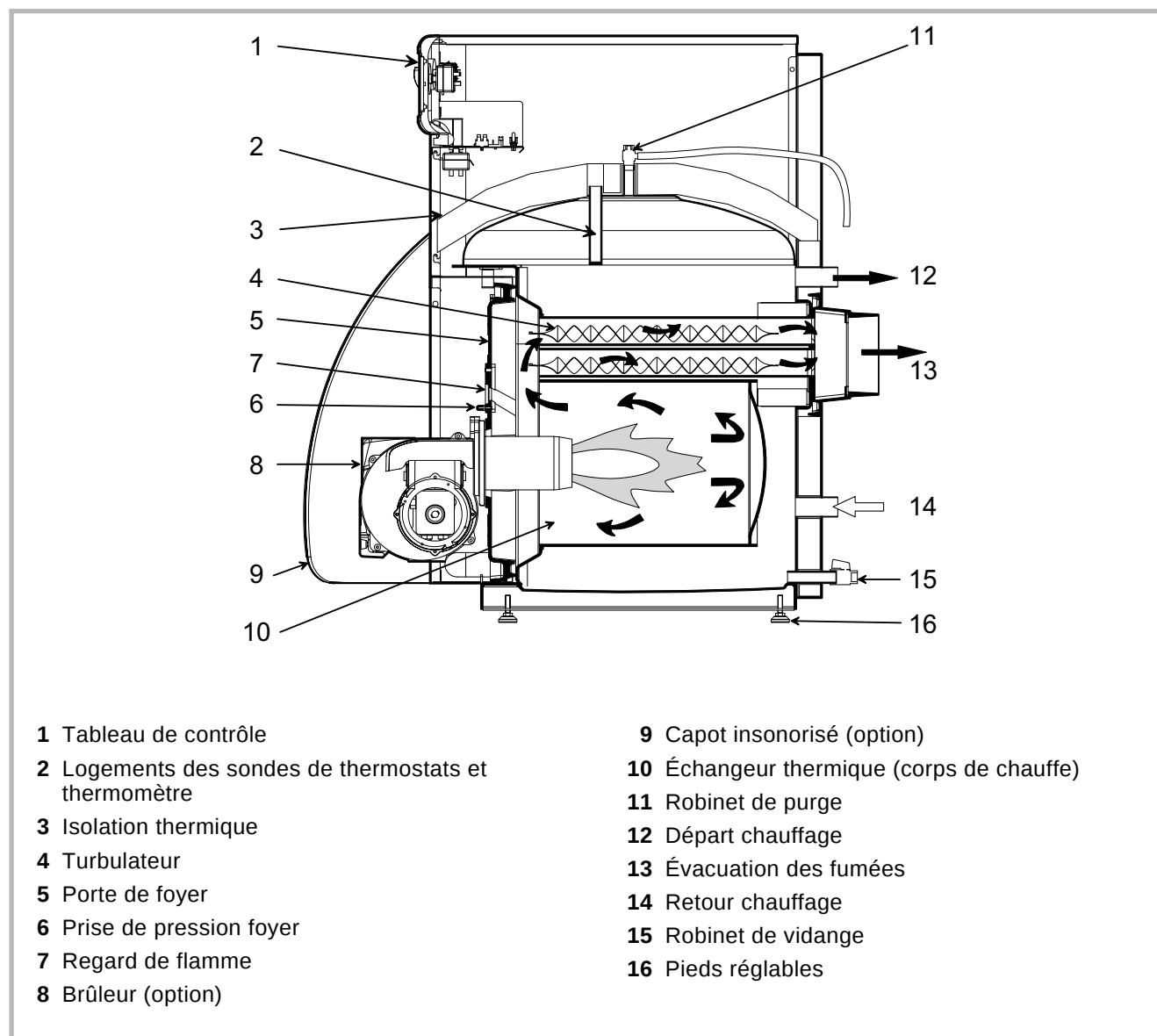


Figure 6 - Coupe schématique de l'appareil

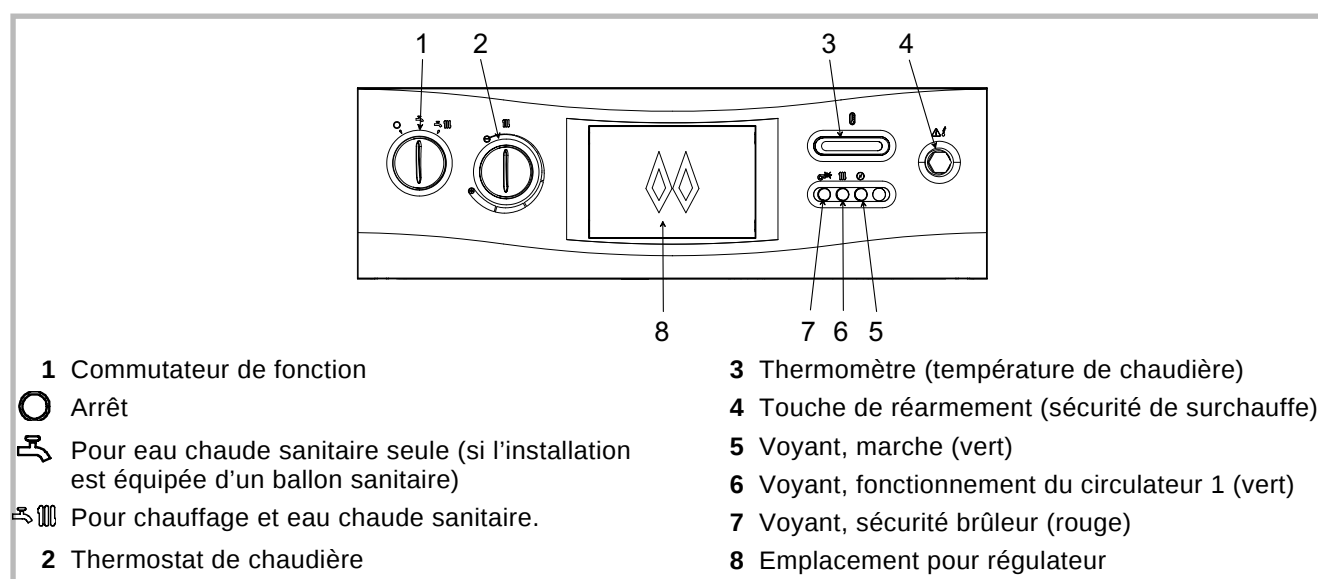


Figure 7 - Tableau de contrôle

2 Instructions pour l'installateur

2.1 Conditions réglementaires d'installation et d'entretien

GAZ

• BÂTIMENTS D'HABITATION

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

Arrêté du 2 août 1977 modifié par les arrêtés du 18 septembre 1995, du 9 septembre 1996 et du 5 février 1999. : Règles Techniques et de Sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances.

Norme NF P 45-204 : Installations de gaz (DTU 61-1).

Règlement Sanitaire Départemental Type

Norme NF C 15-100 : Installations électriques à basse tension - Règles.

• ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

L'installation et l'entretien doivent être effectués conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

Règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public :

a) Prescriptions générales

Pour tous les appareils

- Articles GZ : Installations aux gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés.

- Articles CH : Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air et de production de vapeur et d'eau chaude sanitaire.

b) Prescriptions particulières à chaque type d'établissements recevant du public (hôpitaux, magasins, etc....).

• AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Norme NF P 51-201 : Travaux de fumisterie.

Norme NF P 52-221 : Chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés (DTU 65.4).

Norme NF P 51-701 : Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel.

Arrêté du 22 octobre 1969 : Conduit de fumée desservant les logements.

Arrêté du 22 octobre 1969 et Arrêté du 24 mars 1982 : Aération des logements.

FIOUL

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

Règlement Sanitaire Départemental Type

La présence sur l'installation, d'une fonction de disconnexion de type CB, destinée à éviter les retours d'eau de chauffage vers le réseau d'eau potable, est requise par les articles 16.7 et 16.8 du Règlement Sanitaire Départemental Type.

Norme NF C 15-100 : Installations électriques à basse tension - Règles.

Norme NF P 52-201 : Installations de chauffage central concernant le bâtiment.

Norme NF P 40-201 : Plomberie sanitaire pour bâtiment à usage d'habitation.

Norme NF P 40-202 : Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'évacuation des eaux pluviales.

Norme NF P 41-221 : Canalisations en cuivre. Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation des eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique.

• AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Norme NF P 51-201 : Travaux de fumisterie.

Norme NF P 51-701 : Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel.

Arrêté du 22 octobre 1969 : Conduit de fumée desservant les logements.

Arrêté du 22 octobre 1969 et Arrêté du 24 mars 1982 : Aération des logements.

2.2 Local d'implantation

Le local d'implantation doit être conforme à la réglementation en vigueur.

La chaudière doit être installée dans un local approprié et bien ventilé.

Gaz

Le volume de renouvellement d'air doit être d'au moins $(P(\text{kW}) \times 2) \text{ m}^3/\text{h}$.

 **La garantie du corps de chauffe serait exclue en cas d'implantation de l'appareil en ambiance chlorée (salon de coiffure, laverie, etc.) ou tout autre vapeur corrosive.**

L'installation de ce matériel est interdite dans une salle de bain ou salle d'eau.

Pour faciliter les opérations d'entretien et permettre un accès facile aux différents organes, il est conseillé de prévoir un espace suffisant tout autour de la chaudière.

2.3 Conduit d'évacuation

Le conduit d'évacuation doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Le conduit d'évacuation doit être bien dimensionné.

Section minimum obligatoire = $2,5 \text{ dm}^2$ pour une hauteur de cheminée de 5 à 20 m, soit en boisseau de 16 cm ou en Ø 18 cm.

Le conduit ne doit être raccordé qu'à un seul appareil.

Le conduit doit être étanche à l'eau.

Le conduit doit avoir une bonne isolation thermique afin d'éviter tout problème de condensation ; dans le cas contraire, le tubage du conduit avec système de récupération des condensations doit être réalisé.

Prévoir un tubage étanche de qualité compatible avec le combustible utilisé, complété éventuellement d'un système de récupération des condensations.

2.4 Conduit de raccordement

Le conduit de raccordement doit être réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

La section du conduit de raccordement ne doit pas être inférieure à celle de la buse de sortie de l'appareil.

Le conduit de raccordement doit être démontable.

La mise en place d'un régulateur de tirage sur le conduit est recommandé lorsque la dépression de la cheminée est supérieure à 30 Pa.

La boîte à fumées est réversible (2 vis) et l'axe de sortie des fumées peut être excentré par rapport à l'axe de la chaudière vers la gauche ou vers la droite.

La buse d'évacuation sera raccordée au conduit de manière étanche.

2.6 Raccordements hydrauliques

Le raccordement doit être conforme aux règles de l'art et de l'accord intersyndical.

L'appareil devra être relié à l'installation à l'aide de raccords union et de vannes d'isolement pour faciliter son démontage.

Éventuellement, isoler la chaudière du circuit hydraulique à l'aide de flexibles de 0,5 m afin de limiter le niveau sonore dû aux propagations vibratoires.

Raccordement de la chaudière au circuit de chauffage (circuit 1 ou circuit 2)

- Placer le circulateur chauffage sur le départ ou le retour de la chaudière.

Pour un fonctionnement correct et afin de limiter le niveau sonore, le circulateur doit être adapté à l'installation.

Éventuellement, isoler le circulateur du circuit hydraulique à l'aide de flexibles afin de limiter le niveau sonore dû aux propagations vibratoires.

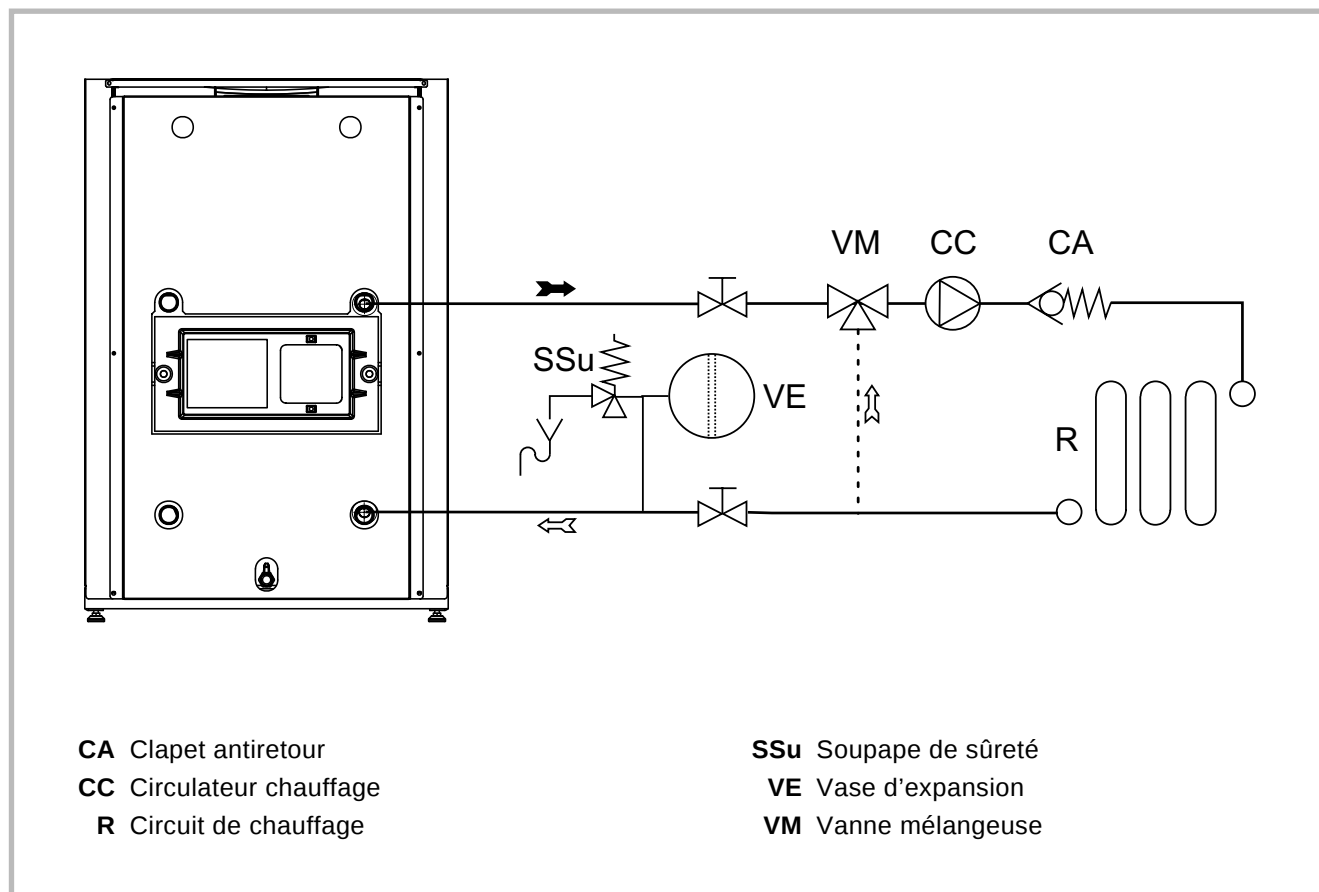


Figure 9 - Schéma hydraulique de principe

- Installer un vase d'expansion fermé.
 Le vase d'expansion doit être adapté à l'installation.
 Installer une soupape de sûreté tarée à 3 bar.
 Raccorder l'évacuation de la soupape de sûreté à l'égout.
 Le vase d'expansion, ses accessoires et le tube d'expansion doivent être protégés contre le gel.
- Installer une sécurité contre le manque d'eau lorsque la chaudière est installée au point haut de l'installation (par exemple au grenier).

2.7 Montage du brûleur

Se référer à la notice fournie avec le brûleur.
 Fixer le brûleur sur la plaque de foyer.
 Brancher le connecteur du brûleur.

2.8 Raccordement de l'alimentation en combustible

Se référer à la notice fournie avec le brûleur.

Gaz

Le raccordement de l'appareil sur le réseau de distribution gaz doit être réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

Le diamètre de la tuyauterie sera calculé en fonction des débits et de la pression du réseau.

Placer un robinet d'arrêt gaz près de l'appareil.

2.9 Raccordements électriques

L'installation électrique doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Les raccordements électriques ne seront effectués que lorsque toutes les autres opérations de montage (fixation, assemblage, etc.) auront été réalisées.

L'équipement électrique de la chaudière doit être raccordé à une prise de terre.

Il est vivement conseillé d'équiper l'installation électrique d'une protection différentielle de 30 mA (fig. 12).

Prévoir une coupure bipolaire à l'extérieur de la chaudière.

Le commutateur placé sur le tableau de contrôle ne dispense pas de l'installation d'un interrupteur général réglementaire.

Pour accéder aux bornes de raccordement :

- Déposer le couvercle de la chaudière.
- Basculer le tableau de contrôle.

Effectuer les raccordements suivant les schémas fig. 10 et 11.

Passer les câbles d'alimentation (chaudière, circulateur) dans les passe-fils à l'arrière de l'appareil.

Bornier brûleur (5 plots)

- Compteur horaire : Bornes 4 (B4), 1 (neutre) et 3 (vert/jaune).

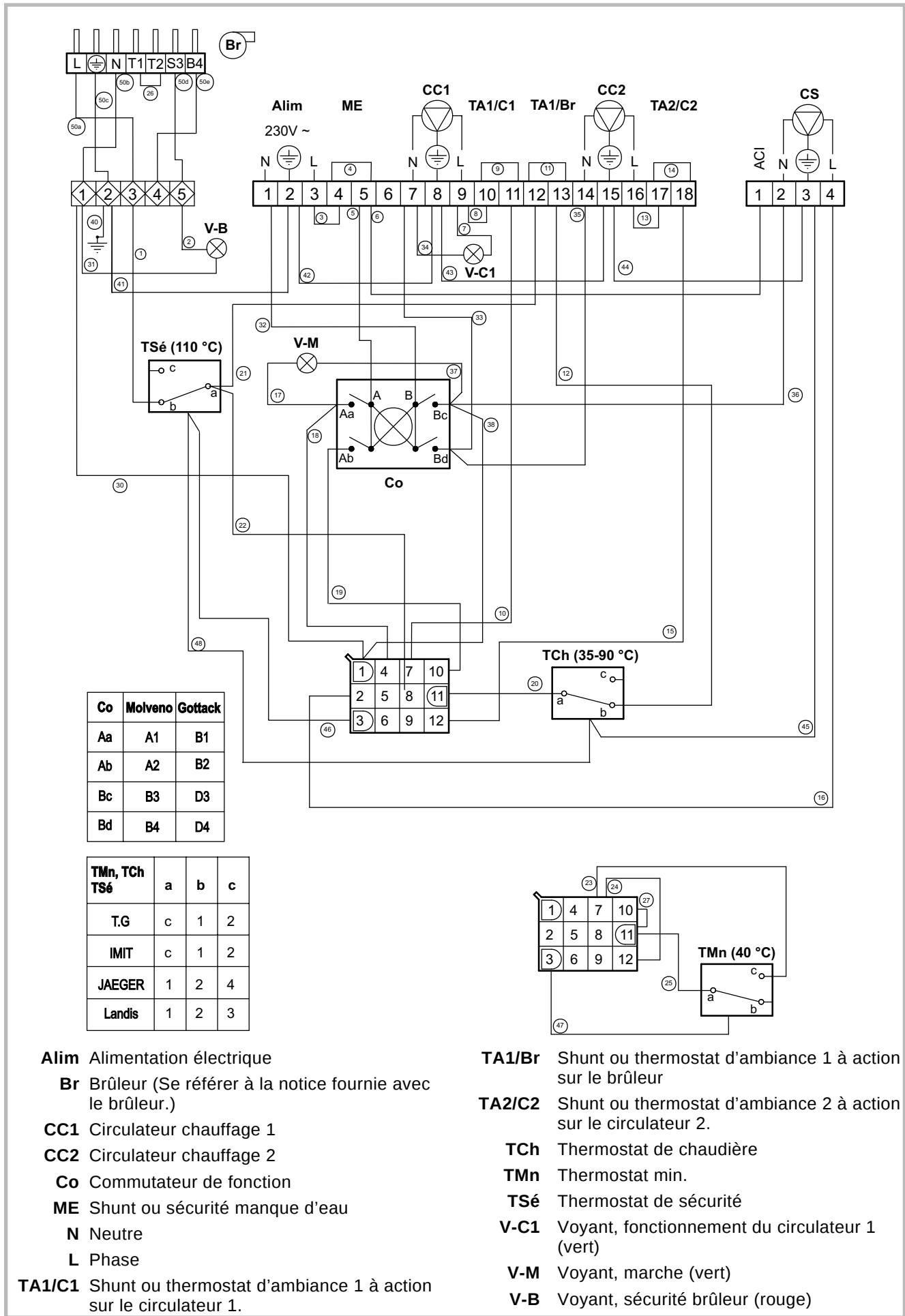


Figure 10 - Câblage électrique (Chaudière)

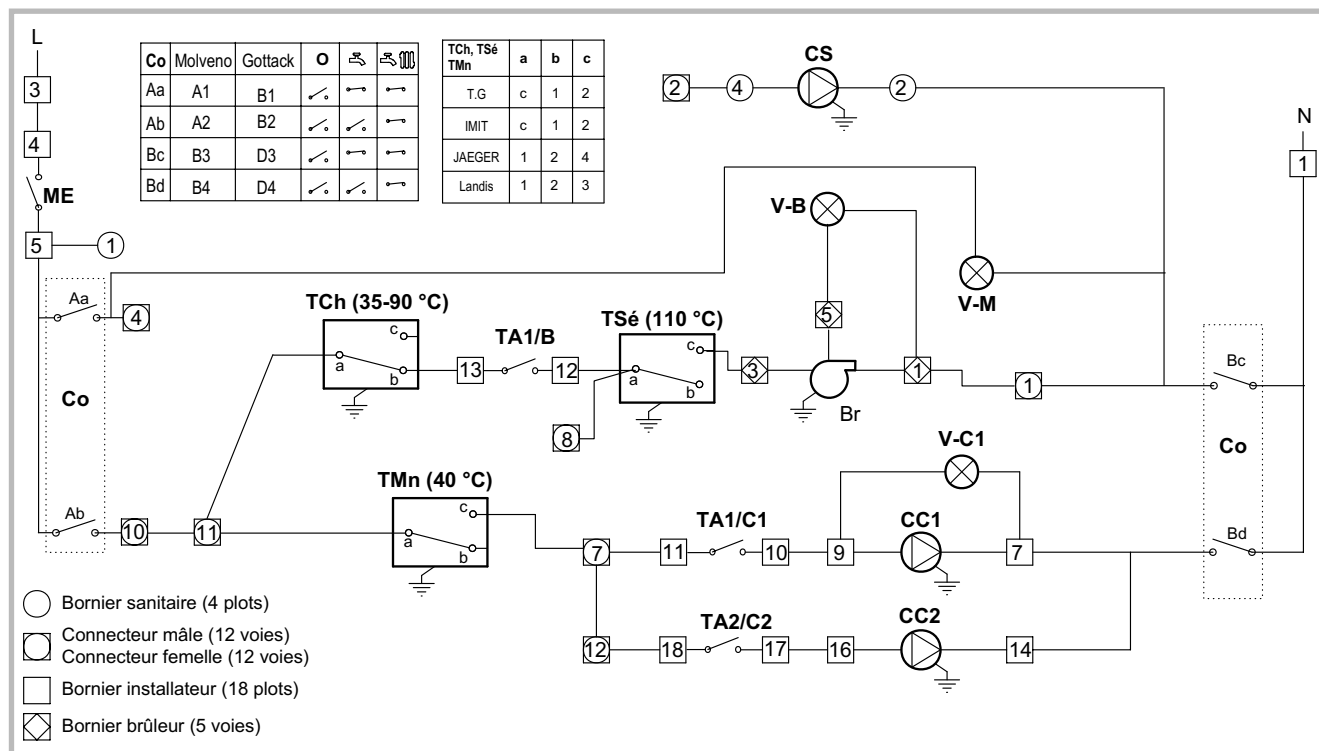


Figure 11 - Schéma électrique de principe

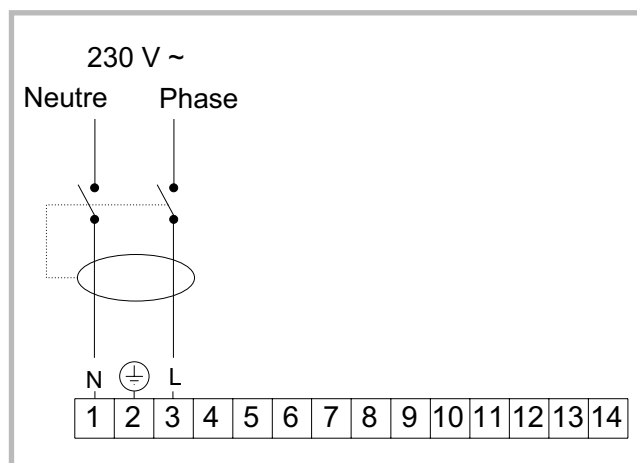


Figure 12 - Protection différentielle

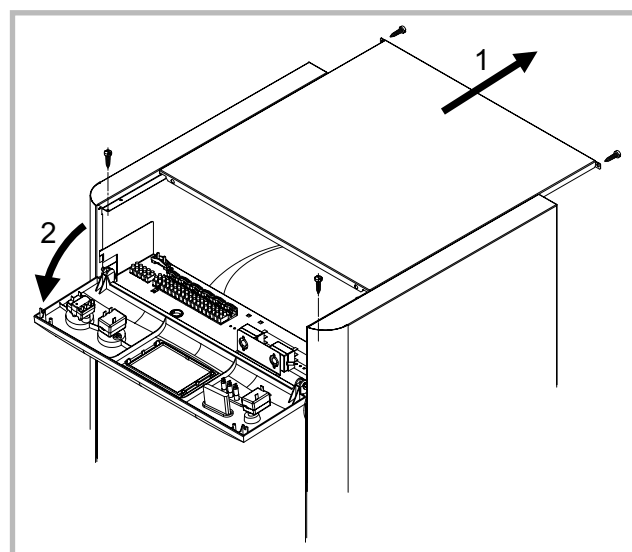


Figure 13 - Accès aux bornes de raccordement

Bornes de raccordement (18 plots)

Circuit 1

- Circulateur chauffage : Bornes 7, 8 et 9.
- Thermostat d'ambiance à action sur circulateur : Bornes 10 et 11, enlever préalablement le shunt (10-11).
- Thermostat d'ambiance à action sur brûleur : Bornes 12 et 13, enlever préalablement le shunt (12-13).

Circuit 2

- Circulateur chauffage : Bornes 14, 15 et 16.
- Thermostat d'ambiance à action sur circulateur : Bornes 17 et 18, enlever préalablement le shunt (17-18).
- Sécurité contre le manque d'eau : Bornes 4 et 5. Enlever préalablement le shunt (4-5).

- Câble d'alimentation : Bornes 1 (Bleu), 2 (Vert/jaune) et 3 (Rouge).
 - Utiliser un câble souple de 3 x 0,75 mm² minimum de type H05VV-F.
 - Utiliser les serre-câbles afin d'éviter tout débranchement accidentel des fils conducteurs.
- La longueur du fil de terre doit être plus longue entre sa borne et le serre câble que les 2 autres fils.
- Le serre-câble peut être utilisé dans un sens ou dans l'autre suivant le nombre ou le diamètre des conducteurs.

2.10 Vérifications et mise en service

- Effectuer le rinçage et le contrôle d'étanchéité de l'ensemble de l'installation.
- Procéder au remplissage de l'installation.

Important !

- Pendant le remplissage, ne pas faire fonctionner le circulateur, ouvrir tous les purgeurs de l'installation pour évacuer l'air contenu dans les canalisations.
- Fermer les purgeurs et ajouter de l'eau jusqu'à ce que la pression du circuit hydraulique atteigne 1,5 à 2 bar.

- Purger le corps de chauffe (rep. 11, fig. 6).
- Procéder aux vérifications d'usage du brûleur et de son circuit d'alimentation en énergie.
- Contrôler que le calibrage du gicleur du brûleur ainsi que le réglage de la tête de combustion correspondent bien à la puissance désirée de l'appareil (voir la notice brûleur).
- Vérifier la bonne mise en place des turbulateurs.
- Vérifier le bon serrage des connexions électriques sur les bornes de raccordement.
- Brancher l'appareil sur le réseau et procéder à la mise en route (voir les instructions pour l'utilisateur).

2.11 Mise au point du brûleur

Se référer à la notice fournie avec le brûleur.

2.12 Entretien de l'installation

Avant toute intervention, s'assurer que l'alimentation électrique générale et la vanne d'alimentation en combustible sont coupées.

2.12.1 Entretien de l'échangeur thermique

L'entretien de la chaudière doit être effectué régulièrement afin de maintenir son rendement élevé. Suivant les conditions de fonctionnement, l'opération d'entretien sera effectuée une ou deux fois par an.

- Couper l'alimentation électrique de l'appareil.
- Déposer la porte de foyer.
- Déposer les turbulateurs et les nettoyer.
- Nettoyer l'échangeur à l'aide d'une raclette et d'un écouvillon en nylon Ø 50 mm.
- Enlever les résidus de nettoyage par la trappe de ramonage.
- Ne pas utiliser de matériau abrasif ni de brosse métallique sur la protection de porte en céramique.
- Replacer correctement tous les turbulateurs.
- Refermer la trappe de ramonage et la porte de foyer en vérifiant leur étanchéité.
- Serrer modérément les vis de fermeture de la porte.

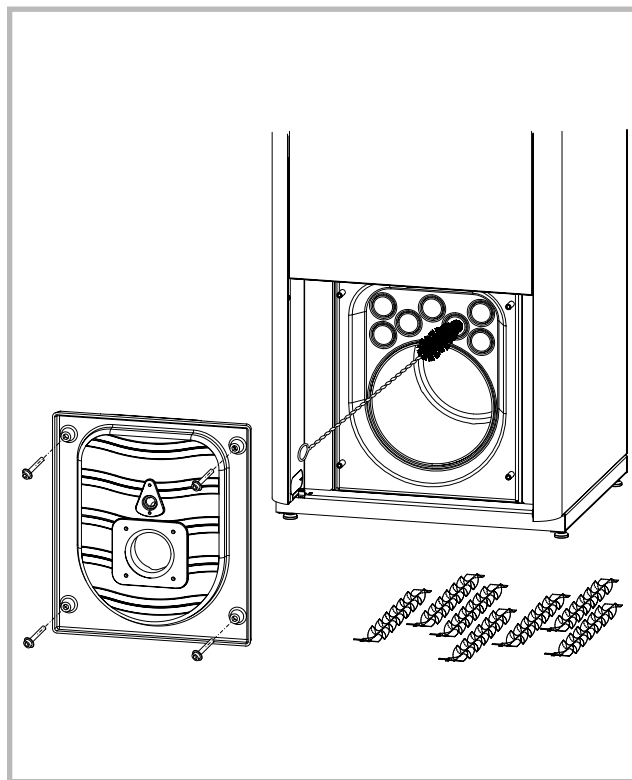


Figure 14 - Accès aux carnaux de l'échangeur

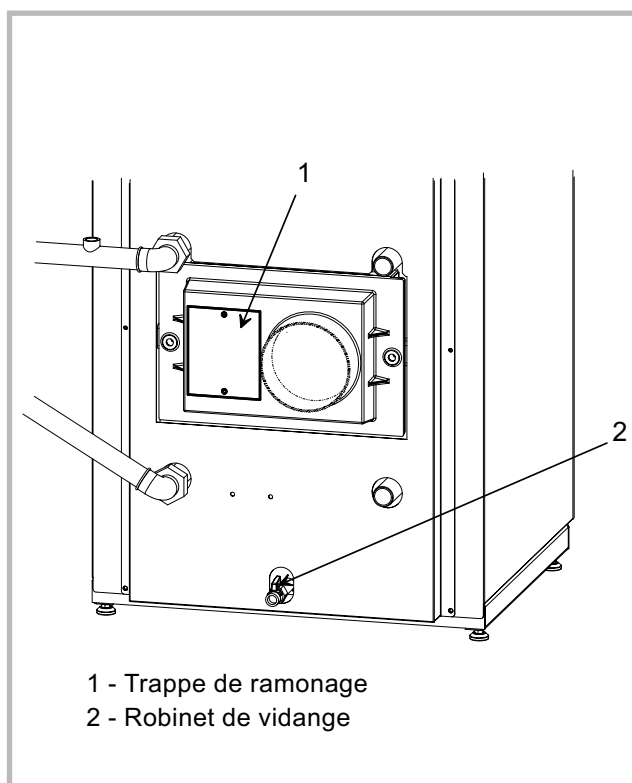


Figure 15 - Arrière de la chaudière

2.12.2 Entretien du brûleur

L'entretien régulier du brûleur (cellule, gicleur, tête de combustion, électrode, filtre de pompe) doit être effectué par un spécialiste 1 à 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations d'entretien sont détaillées dans la notice technique du brûleur.

Après la remise en place, un contrôle de fonctionnement du brûleur doit être réalisé afin de s'assurer que les réglages n'ont pas été modifiés et qu'ils correspondent à la puissance désirée de la chaudière.

2.12.3 Entretien de la cheminée

La cheminée doit être vérifiée et nettoyée par un spécialiste au moins une fois par an.

2.12.4 Entretien des appareils de sécurité

Chaque année, vérifier le bon fonctionnement du système d'expansion. Contrôler la pression du vase et le tarage de la soupape de sûreté.

2.13 Certificat de conformité

Pour la France : Par application de l'article 25 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié et de l'article 1 de l'arrêté modificatif du 5 février 1999, l'installateur est tenu d'établir des certificats de conformité approuvés par les Ministres chargés de la construction et de la sécurité du gaz :

▣ de modèles distincts (1, 2 et 3) après réalisation d'une installation de gaz neuve.

▣ de modèle 4 après remplacement, en particulier, d'une chaudière par une nouvelle.

3 Instructions pour l'utilisateur

3.1 Première mise en service

L'installation et la première mise en service de l'appareil doivent être faites par un installateur chauffagiste qui vous donnera toutes les instructions pour la mise en route et la conduite de l'appareil.

L'équipement électrique de la chaudière doit être raccordé à une prise de terre.

Combustible : Votre chaudière a été équipée, soit d'un brûleur fonctionnant au fioul domestique (mazout de chauffage), soit d'un brûleur fonctionnant au gaz.

Le combustible doit être exempt d'impuretés et d'eau.

3.2 Mise en route de la chaudière

- S'assurer que l'installation est bien remplie d'eau et correctement purgée et que la pression au manomètre est suffisante, entre 1,5 et 2 bar.
- Ouvrir le robinet d'alimentation en combustible.
- Brancher électriquement.
- Positionner le commutateur sur "radiateur et robinet".
Pour chauffage et eau chaude sanitaire.
- Positionner le commutateur sur "robinet".
Pour eau chaude sanitaire seule (si l'installation est équipée d'un ballon sanitaire).

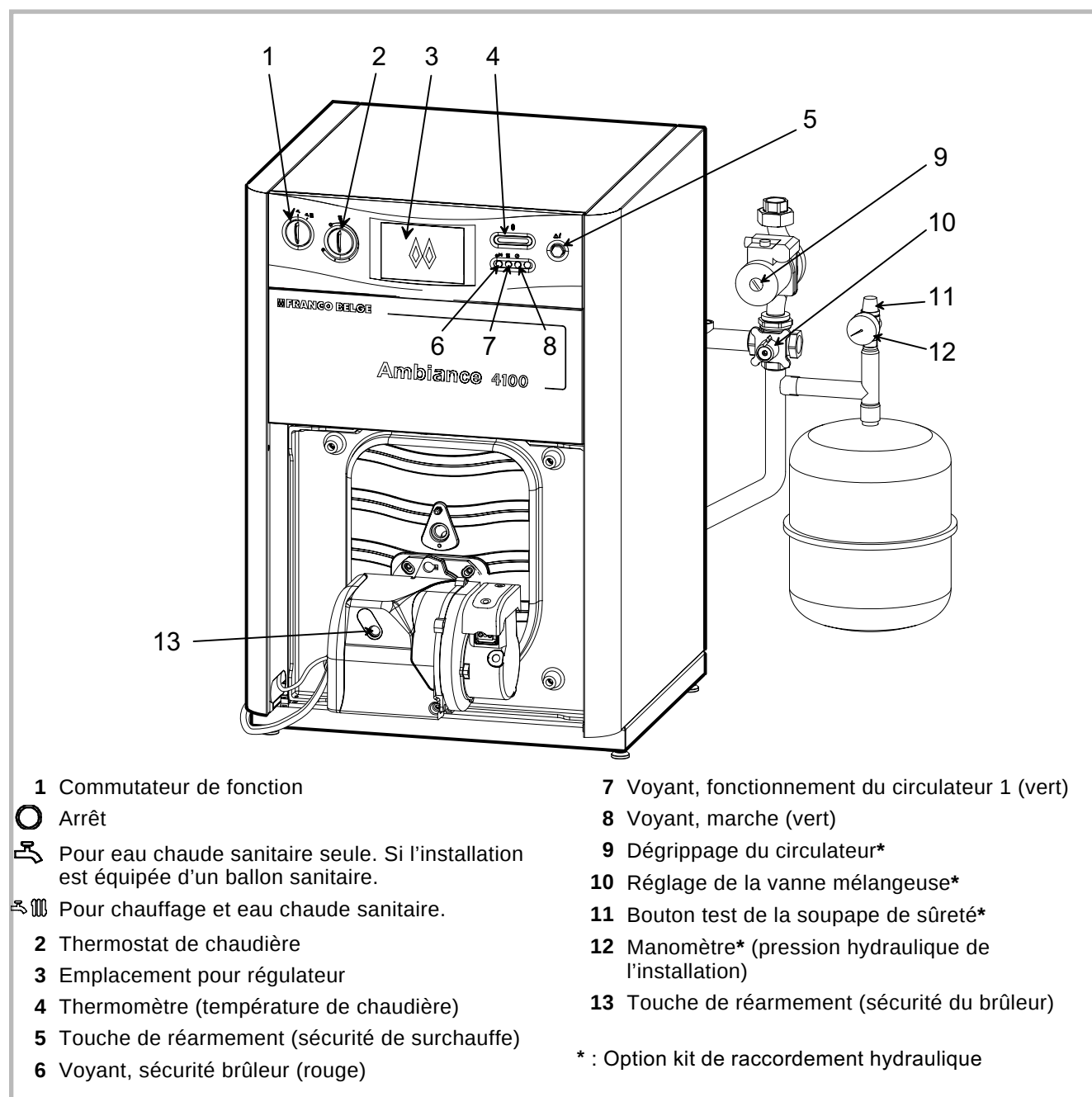


Figure 16 - Organes de commande et de contrôle

- Régler le thermostat de chaudière pour obtenir la température désirée de la chaudière,
temps doux : 50 à 60 °C,
temps froid : 60 à 70 °C,
temps très froid : 70 à 85 °C.

Si l'installation est équipée d'un thermostat d'ambiance, régler celui-ci sur la température ambiante souhaitée.

Si la chaudière ne démarre pas

- S'assurer que le thermostat d'ambiance, quand il existe, est bien en demande.
- S'assurer que le thermostat de chaudière est en demande.
- S'assurer que la sécurité de surchauffe n'est pas déclenchée (voir ci-après § Sécurité chaudière).
- S'assurer que le brûleur n'est pas en sécurité (voir ci-après § Sécurité brûleur).

Si la chaudière est équipée d'une régulation, se référer au mode d'emploi de cette régulation.

3.3 Conduite de l'installation

Se référer aux instructions de votre installateur chauffagiste.

Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (entre 1,5 et 2 bar).

Fonctionnement hiver

- Positionner le commutateur sur "radiateur et robinet".
- Régler le thermostat de chaudière pour obtenir la température désirée de la chaudière.
- Si l'installation est équipée d'une vanne mélangeuse : Régler la vanne mélangeuse pour obtenir la température désirée du circuit de chauffage.
- Régler éventuellement le thermostat d'ambiance.

Fonctionnement été

Si l'installation est équipée d'un ballon sanitaire.

- Positionner le commutateur sur "robinet".
- Si l'installation est équipée d'une vanne mélangeuse : Régler la manette de la vanne mélangeuse sur 0 pour éviter la circulation dans le circuit de chauffage.

Si la chaudière est équipée d'une régulation, se référer au mode d'emploi de cette régulation.

3.4 Sécurité chaudière

Lorsque la température dans le corps de chauffe dépasse 110 °C, la chaudière est stoppée par son dispositif de sécurité de surchauffe.

Dévisser le bouton (fig. 18) et réarmer lorsque la température de l'eau sera redevenue normale. Si l'incident devait se reproduire, prévenir le technicien chauffagiste.

3.5 Sécurité brûleur

Lorsque le voyant (fig. 19) est allumé, le brûleur reste bloqué par son dispositif de sécurité, appuyer sur la touche pour réarmer le brûleur.

Si l'incident se reproduit, vérifier :

- que la vanne d'alimentation fioul est ouverte

	Hiver très froid	Hiver froid	Hiver doux	Eté	Arrêt
					
	70 à 85 °C	60 à 70 °C	50 à 60 °C	-	-
	7 à 10	5 à 8	4 à 7	0	-

Figure 17 - Conduite de l'installation

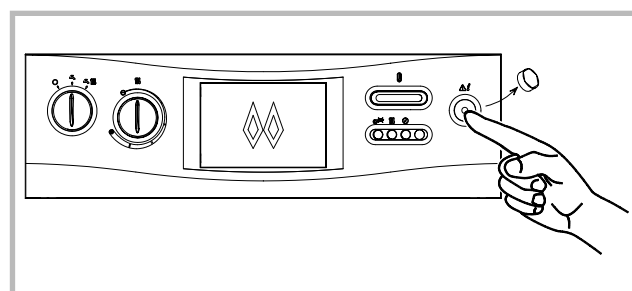


Figure 18 - Touche de réarmement (sécurité de surchauffe)

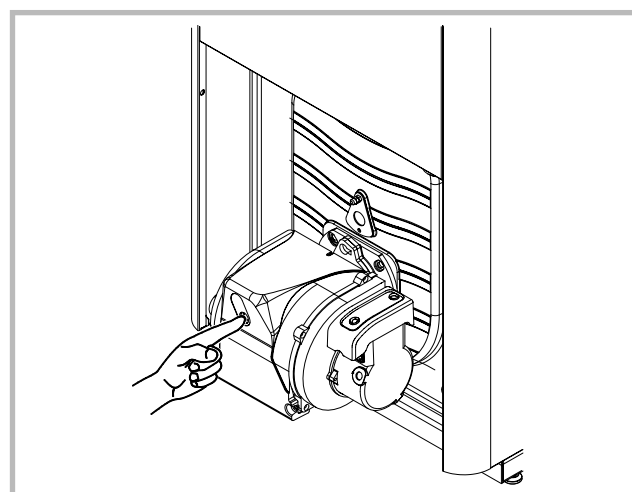


Figure 19 - Touche de réarmement (sécurité du brûleur)

- le niveau de fioul dans la citerne ; s'il est normal, nettoyer le filtre d'alimentation.

Si le brûleur ne se met toujours pas en route après réarmement, prévenir le technicien chauffagiste.

3.6 Arrêt de la chaudière et du brûleur

En cas d'arrêt de courte durée, mettre le commutateur de fonction en position "O".

En cas d'arrêt prolongé, déclencher l'interrupteur général de la chaufferie et couper l'alimentation en combustible.

Lorsqu'il y a risque de gel, vidanger la chaudière et l'installation.

3.7 Vidange de la chaudière

Pour vidanger complètement la chaudière et l'installation hydraulique :

Ouvrir le robinet de vidange de la chaudière.

Ouvrir les purgeurs placés au point le plus haut de l'installation.

3.8 Contrôles réguliers

Aucun dégagement de fumée de la chaudière et de la cheminée ne doit apparaître dans le local chaudière lors du fonctionnement du brûleur.

La consommation de fioul et l'état de la citerne doivent être surveillés afin de pouvoir déceler immédiatement une fuite éventuelle.

Tous les trois mois, nettoyer le filtre placé sur l'alimentation en fioul du brûleur.

En cas d'incident anormal, couper l'alimentation électrique générale ainsi que la vanne d'alimentation en fioul et faire appel à votre technicien chauffagiste.

3.9 Entretien

Les opérations d'entretien doivent être effectuées régulièrement afin d'assurer le fonctionnement en toute sécurité de l'appareil.

La chaudière et le brûleur doivent être nettoyés et contrôlés 1 ou 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations doivent être effectuées par un spécialiste qui contrôlera aussi les dispositifs de sécurité de la chaudière et de l'installation.

Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide.

Ne pas utiliser de nettoyeurs abrasifs.

La cheminée doit être vérifiée et nettoyée par un spécialiste au moins une fois par an.

4 Pièces détachées

Pour toute commande de pièces détachées, indiquer :
le type et la référence de l'appareil, la désignation et le
code de la pièce.

La plaque signalétique de l'appareil se trouve sur
l'habillage arrière.

Qté = Quantité totale sur l'appareil

A = Ambiance 4125 - réf. 971 25 11 C, code 026473

B = Ambiance 4135 - réf. 971 35 11 C, code 026474

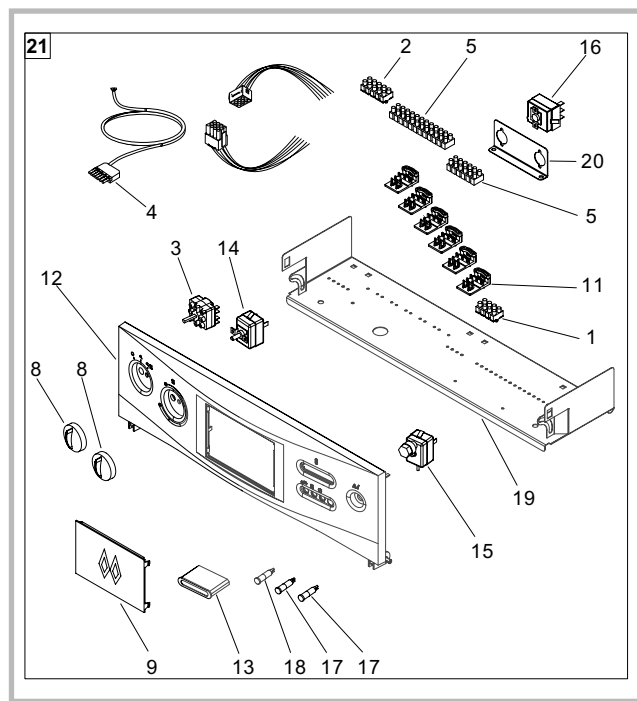


Figure 20 - Vue éclatée (tableau de contrôle)

N°	Code	Désignation	Type	Qté
1	106322	Bornes.	4x1.	01
2	106323	Bornes.	5x1.	01
3	110706	Commutateur		01
4	110765	Connecteur mâle	7x1.	01
5	110770	Bornes	12x1	1,5
8	149883	Manette		02
9	154216	Obturateur.		01
11	174208	Support bornes		06
12	177120	Tableau nu		01
13	178617	Thermomètre		01
14	178924	Thermostat	35-90°C	01
15	178925	Thermostat de sécurité	110°C	01
16	178926	Thermostat	0-90°C.	01
17	191015	Voyant		02
18	191025	Voyant		01
19	241701	DA Support		01
20	241702	DA Support		01
21	977034	Tableau de contrôle		01

N°	Code	Désignation	Type	A	B	Qté
33	100629	Ressort attache.		A	B	02
34	102035	Boîte à fumées		A		01
34	102037	Boîte à fumées			B	01
35	122202	Écrou à ailettes.	M6	A	B	02
36	122352	Écrou borgne		A	B	01
39	142446	Joint de trappe		A	B	01
40	142774	Joint de regard		A	B	01
41	157312	Passe-fil.		A	B	02
42	159015	Prise de pression.		A	B	01
43	988895	Porte de foyer		A		01
43	988896	Porte de foyer			B	01
44	159200	Profilé		A	B	0,30 m
45	160706	Pied réglable		A	B	04
46	166047	Ressort		A	B	01
47	181627	Tresse de céramique.		A		2,45 m
47	181627	Tresse de céramique			B	2,67 m
50	183100	Tube	6x9	A	B	0,40 m
51	188836	Verre		A	B	01
52	200608 AR	Façade		A		01
52	200609 AR	Façade			B	01

N°	Code	Désignation	Type	A	B	Qté
53	207322	Habillage arrière		A		01
53	207323	Habillage arrière			B	01
54	912521	Côté droit		A		01
54	912522	Côté droit.			B	01
55	912616	Côté gauche		A		01
55	912617	Côté gauche			B	01
56	222715	Turbulateur		A		07
56	222715	Turbulateur.			B	11
58	236132 60	Regard de flamme		A	B	01
59	236133 60	Plaque d'obturation.		A	B	01
60	252675 AB	Couvercle		A	B	01
63	273215 60	Gond		A	B	01
65	159422	Purgeur manuel.	12x17	A	B	01
66	188161	Robinet de vidange.		A	B	01
68	190027	Axe		A	B	01
78	910955	Corps de chauffe.	AV	A		01
78	910956	Corps de chauffe.	AV.		B	01
79	912102	Capot (option)		A	B	01
80	190026	Axe		A	B	03

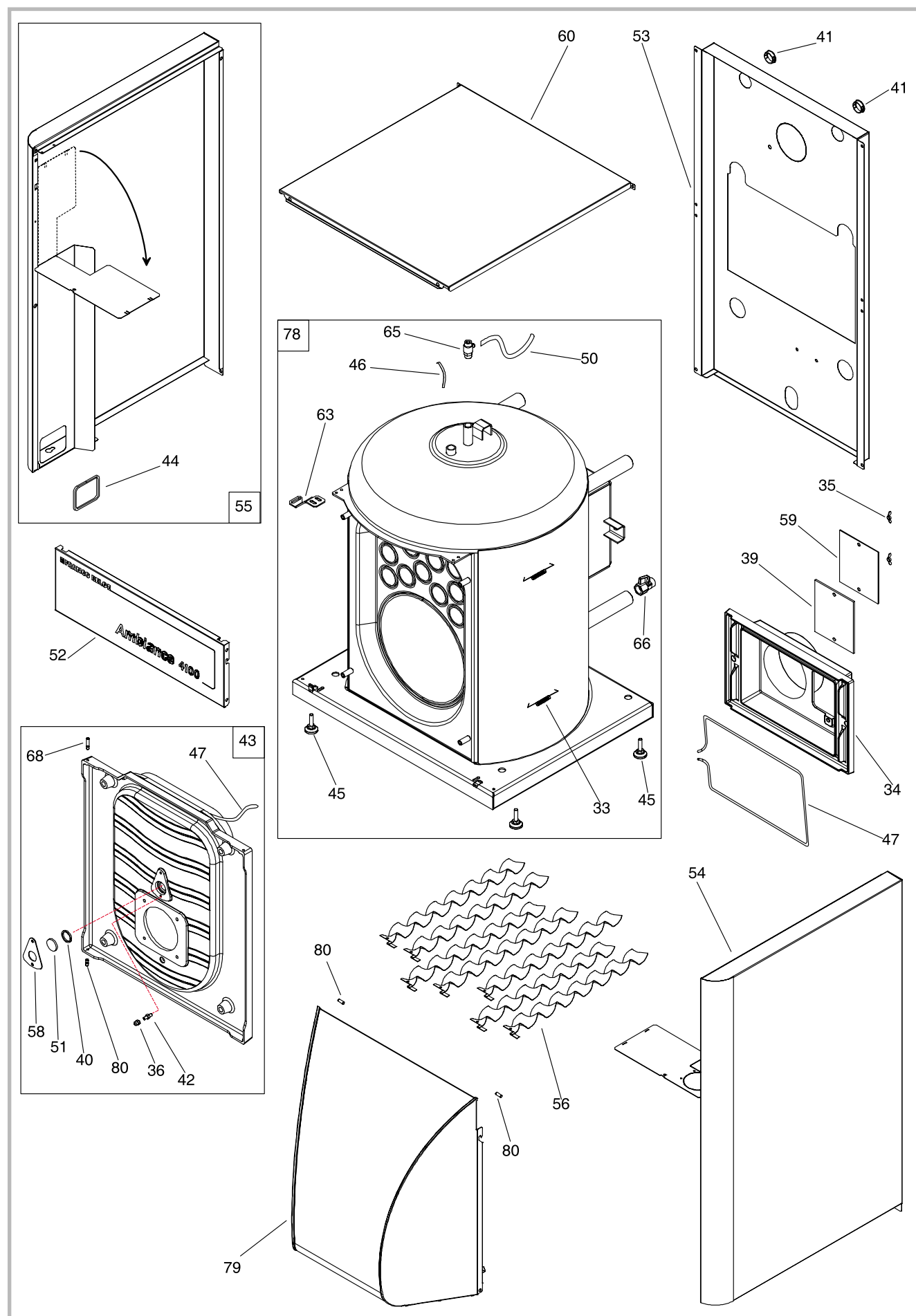


Figure 21 - Vue éclatée (chaudière)

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Certificat de Garantie

Garantie Contractuelle

Les dispositions du présent certificat ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis un an contre tout défaut ou vice de matière et de fabrication. Cette garantie porte sur le remplacement, des pièces reconnues défectueuses d'origine par notre service « Contrôle- Garantie », port et main d'oeuvre à la charge de l'utilisateur.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

- ballons "inox" démontables ou indépendants : 5 ans
- ballons émaillés indépendants : 3 ans
- corps de chauffe en fonte ou en acier des chaudières : 3 ans
- circulateurs incorporés : 2 ans

Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, à l'installation et à la mise au point de l'appareil par un installateur professionnel, et à l'utilisation et l'entretien réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- les voyants lumineux, les fusibles, les pièces en fonte en contact direct avec les braises des appareils à combustible solide, les briques réfractaires, les verres.
- les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (refoulement de cheminée, humidité, dépression non conforme, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

La garantie de l'appareil serait exclue en cas d'utilisation de l'appareil avec un combustible non recommandé.

La garantie du corps de chauffe (acier ou fonte) de la chaudière serait exclue en cas d'implantation de l'appareil en ambiance chlorée (salon de coiffure, laverie, etc.).

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.

✉ Nom et adresse de l'installateur : _____

☎ Téléphone : _____

✉ Nom et adresse de l'utilisateur : _____

Date de la mise en service : ____ / ____ / ____

Référence de l'appareil : ☐ 026 473 ☐ 026 474

Numéro de série : _____

- Ce certificat est à compléter et à conserver soigneusement par l'utilisateur.
En cas de réclamation, faire une copie dûment remplie et l'adresser à :

SIC FRANCO BELGE, BP 64, 59660 MERVILLE, FRANCE.